

Titre de l'action :

Formation préparatoire au Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques (CIPP) « **Opérateur** »

Objectifs visés :

- Réaliser en sécurité les applications de traitements phytosanitaires

Les modalités d'évaluation et de validation :

- Evaluation certifiante par test de validation des connaissances en fin de formation
- Evaluation formative orale à la fin de chaque module sur la base des questions certifiantes
- Attestation de formation

La durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 2 jours (14 h)

La voie de formation : formation continue

Les modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet

Les modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel

Les contenus principaux de la formation :

- Voir au verso

Le public ciblé :

- Salariés d'entreprises, agents de collectivités en charge de l'achat et de l'application de traitements phytosanitaires

Les prérequis :

- Aucun

Les conditions d'inscription : être majeur

Les frais pédagogiques : 260 € net de taxe

L'information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

Les modalités de sélection des demandeurs le cas échéant :

- Envoi au plus tard 20 jours avant le début de session du devis validé et du bulletin de pré-inscription complété.

Les délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session

Le dispositif d'évaluation de l'action :

- Enquête de satisfaction & Tour de table en fin de formation

La personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS tel 03 25 41 64 00 coordonnateur - cfppa.st-pouange@educagri.fr

Taux de satisfaction : 98 %

RS 5653 – certificateur Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – Date début certification 01/01/2022

Les contenus principaux de la formation :

Séquences	Contenus	Méthodes pédagogiques
Réglementation et sécurité environnementale (3 h)	<p>Cadre réglementaire : lois Grenelle 1 et 2 et plan Ecophyto. Définition des produits phytopharmaceutiques. Autorisation de mise sur le marché. Réglementation du transport et du stockage. Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur et vis-à-vis des tiers. Réglementation spécifique à l'activité du secteur. Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination. Impacts sur l'environnement, sur les plantes non cibles, les insectes utiles, la faune sauvage et la biodiversité</p> <p>Connaissance des dangers des produits</p> <p>Situations d'exposition aux dangers :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Types de pollution : diffuse ou ponctuelle ; – Devenir des produits dans l'environnement après le traitement ; – Situations de contamination avant, pendant et après le traitement – Facteurs aggravant les contaminations – Risques au niveau de la zone à traiter lors d'une intervention. <p>Stratégies retenues selon les espaces, leur nature, leur usage (zonages en gestion différenciée, plan de désherbage...).</p> <p>Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement lors des transports, du stockage, des manipulations, épandages et du traitement des résidus.</p> <p>Transport des produits sur le chantier.</p>	<p>Présentation en salle</p> <p>Echanges entre les participants</p> <p>Analyse de pratiques (observations sur la qualité de l'eau).</p>
Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public (7 h)	<p>Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.</p> <p>Dangerosité des produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dangers du produit ; voies de pénétration – Intoxication aiguë et intoxication chronique – Devenir des produits dans l'organisme : stockage ou élimination. <p>Situations d'exposition aux dangers :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Situations d'exposition : avant, pendant et après l'application ; contact direct ou indirect – Facteurs favorisants et aggravant la pénétration ; <p>Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.</p> <p>Estimation des risques pour la santé des opérateurs et des usagers.</p> <p>Principales mesures de prévention.</p> <p>Principales mesures de protection : port des EPI, respect du délai d'emploi avant récolte...</p> <p>Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.</p> <p>Principales consignes et réglementation</p> <p>Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.</p> <p>Principaux symptômes d'empoisonnement.</p> <p>Mesures d'alerte des premiers secours : numéros d'urgence, déclaration des accidents.</p>	<p>Présentation en salle et illustrations par des exemples en lien avec les situations rencontrées par les participants, et collectés auprès de la MSA locale.</p> <p>Présentation d'EPI + mannequin MSA.</p>
Réduction de l'usage Méthodes alternatives (3h)	<p>Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels.</p> <p>Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).</p>	<p>Présentation en salle, échanges entre les participants, analyse de pratiques et de résultats d'essais.</p>
Test de vérification des connaissances (1h)	<p>Test de vérification des connaissances de 20 questions (seuil de réussite 12 bonnes réponses) *</p>	<p>QCM informatisé</p>

* Pour les participants n'ayant pas atteint le seuil de réussite l'accès au certificat est conditionné au suivi d'une journée complémentaire de formation de 7 h